

## **GROUPE DE TRAVAIL du 8 juillet sur les conditions de VIE AU travail**

### **Création d'un guide DGFIP sur la prévention des risques psychosociaux**

La notion de risque psychosocial (RPS) doit s'entendre comme la probabilité d'apparition de troubles, tant individuels que collectifs, ayant pour origine l'environnement professionnel.

De multiples documents ou études externes et internes (rapports du CNAM, enquêtes ergonomiques, enquêtes IPSOS, rapports du pôle ergonomique de la DPAEP...) identifient des facteurs de risques liés à l'organisation du travail.

Ces facteurs sont très nombreux : le travail sur écran, la sécurité des locaux et des personnels, l'évolution des processus de travail, les restructurations de service, la polyvalence, l'accessibilité des applications informatiques, la question des marges de manœuvre, la gestion de la communication, la notion d'entraide, la place de l'encadrement, l'écoute et la reconnaissance, etc. Les informations qui en résultent nécessitent d'être analysées, triées, structurées, en vue de leur donner un caractère opérationnel dans une optique de prévention.

### **Doter la DGFIP d'un guide de prévention sur les RPS**

Pour donner des repères aux différents acteurs de la DGFIP, il apparaît nécessaire d'élaborer un guide permettant de prévenir et agir sur les facteurs de RPS.

Ce document, à destination des responsables territoriaux, des représentants du personnel, des acteurs de l'hygiène et de la sécurité ainsi que des agents, aurait pour vocation de donner des outils et méthodes aux différents intervenants au niveau local.

Son élaboration serait confiée à un sous-groupe technique qui serait chargé d'examiner l'ensemble des documents de même nature existant aujourd'hui (cf. notamment, le guide du ministère de l'agriculture et de la pêche « en vue de prévenir et de traiter les situations de stress et de harcèlement ») afin de faire des propositions adaptées à la DGFIP.

Deux parties seraient d'ores et déjà identifiées :

1. Une partie d'ordre général : rappel du cadre juridique et des différentes définitions ; données chiffrées et éléments d'objectivation du phénomène ;
2. Des recommandations en matière de prévention : rôle de l'encadrement et de la formation, besoin de reconnaissance, importance du pilotage, etc.